

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Jérôme CORDELLIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, en charge de l'emploi, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'attractivité et du tourisme.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION (JURA)

- VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,
- VU la séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de **Monsieur Jérôme CORDELLIER**, en qualité de Vice-Présidente.

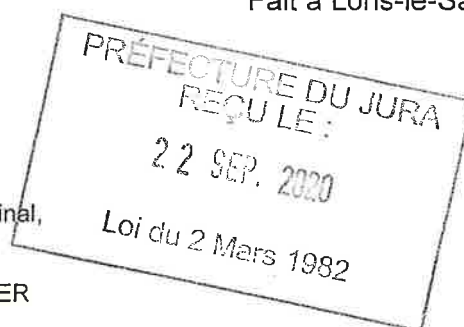
ARRÊTE

- Article 1 : Il est donné délégation de fonctions, à Monsieur Jérôme CORDELLIER, Vice-Président, pour traiter l'ensemble des affaires concernant l'emploi, le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'attractivité et le tourisme.
- Article 2 : Monsieur Jérôme CORDELLIER aura pour charge l'ensemble des questions se rapportant aux secteurs considérés et aura délégation de signature pour ces secteurs.
- Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et affiché dans les locaux de la Communauté d'Agglomération. En outre, une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Jura,
 - Monsieur le Comptable Public,
 - L'intéressée.

Fait à Lons-le-Saunier le 16 septembre 2020

Copie certifiée conforme à l'original,
transmise le **23 SEP. 2020**

- M. Jérôme CORDELLIER
- Trésorerie
- Finances - DRH
- Dossier - Classeur



Le Président,



Claude BORCARD

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.